



Garde alternée puis exclusive

Par **HEC75**, le **15/08/2016 à 00:45**

Bonjour, je vous explique la situation. Mon père demande la garde alternée pour les deux petites soeurs moi étant assez âgée pour décider de mon lieu d'hébergement lors du divorce j'ai choisi mon père. Il a aujourd'hui fait la demande pour la garde alterné de mes deux petites soeurs. En attendant l'âge de 12 ans de l'une d'elles afin que son témoignage soit entendu et respectée pour la garde exclusive, elle souhaitent me rejoindre et vivre aussi chez mon père. Mon père habite la même ville que ma mère, cela ne nécessitera pas de changement d'école, mon père a les ressources nécessaires pour élever mes soeurs. Ils s'investit énormément dans leurs vies et veut vraiment faire plus encore afin qu'elles soient bien élevées et équilibrées dans leurs vies futures. Ma mère ayant un comportement douteux envers mes soeurs, boit, fument des substances illicites, ne s'intéresse pas vraiment à leur éducation (raisons pour lesquelles j'ai moi même choisi de vivre avec mon père.) La réponse du JAF sera t'elle favorable ?
Je vous remercie,
HEC75

Par **cocotte1003**, le **15/08/2016 à 07:30**

Bonjour, il est impossible de connaître par avance la décision d'un juge. Il va falloir démontrer que votre père peut assumer les enfants, cordialement

Par **Tisuisse**, le **15/08/2016 à 07:41**

Bonjour HEC75,
Il n'y a pas d'âge minimum pour qu'un enfant puisse exprimer chez qui il souhaite vivre, donc exit les 12 ans de la plus jeune. Elle peut très bien faire une demande

écrite, dès maintenant, au JAF qui, lui, pourra prendre une décision dans le seul intérêt de l'enfant, sans se préoccuper des souhaits ou volontés de chacun des parents.